

poco fértiles cuya degradación conduce a la laterita estéril y por otro lado representa uno de los mas adecuados sistemas de rehabilitación de suelos empobrecidos y exhaustos.

- El apuro y dificultad en aplicar reglas selvícolas procedentes de ciertos bosques bien estudiados y conocidos a otras formaciones vegetales similares pero no idénticas sobre todo en lo que concierne a la dinámica y riqueza de la evolución ; transponer y adoptar la selvicultura experimental a macizos boscosos de gran envergadura es uno de los retos más álgidos a los que se enfrentan los ordenadores forestales.
- La problemática de identificación

pertinente del recurso que exige mucha experiencia y sentido común para eludir inventarios costosos o mal orientados que conducen a cosechas a ciegas : aprovechamiento mal conducido, heterogéneo, con intensidades incoherentes (excesivas o insuficientes) provocando todo ello, pérdidas y estragos inútiles ; conllevando el conjunto además, problemas recurrentes como son : productividad desconocida, turnos inadecuados, planificación aproximativa, etc.

- Y por último, la imposibilidad de reconstruir un bosque primario, aunque se aprovechase racionalmente, tal y como era antes. Esta imposibilidad concierne tanto la

estructura del bosque como su riqueza de flora y fauna o su potencial y funciones ambientales, productivas y protectoras. Por ejemplo, los bosques ricos en meliáceas de América (Swietenia, Cedrela) y de Africa (Khaya, Entandrophragma, Lovoa) en dipterocarpáceas de Asia (Shorea, Dipterocarpus, Dryobalanops...) y muchos otros como los de Burseráceas (Aucoumea, Dacryodes) los heredamos de tiempos casi remotos y somos incapaces de reconstruirlos aunque fuese a muy largo plazo. ¿Podremos acaso conservarlos ?.

► Henri-Félix MAÎTRE  
CIRAD-Forêt/Baillarguet

## CONSEIL INTERNATIONAL DES BOIS TROPICAUX À CHIANG MAÏ, THAÏLANDE

La 26<sup>e</sup> session du Conseil International des Bois Tropicaux (CIBT) s'est déroulée à Chiang Maï, en Thaïlande, du 28 mai au 3 juin 1999. Le lecteur qui souhaite mieux connaître ce conseil ainsi que l'organisme dont il émane, l'Organisation Internationale des Bois Tropicaux (OIBT), peut consulter l'article publié p. 90.

Les faits importants relatés ici concernent le *Guide d'application des critères et indicateurs de l'aménagement durable des forêts tropicales naturelles*, *Les obstacles à*

*l'accès aux marchés pour les bois tropicaux* ainsi que les projets proposés pour un financement.

### LE GUIDE D'APPLICATION DES CRITÈRES ET INDICATEURS DE L'AMÉNAGEMENT DURABLE DES FORÊTS TROPICALES NATURELLES

Ce guide, préparé et présenté par un groupe d'experts, représente un document complet et bien documenté (110 pages). Provisoirement adopté au cours de cette session, il va être finalisé pour répondre aux points techniques et aux aspects scientifiques qui posent des difficultés à certains pays membres. Il sera ainsi révisé et amélioré au cours de

tests de terrain qui aboutiront à quatre ateliers régionaux en Afrique, en Asie et en Amérique.

Ce document devrait servir de guide à l'ensemble des pays concernés. En s'appuyant sur cet ouvrage, l'OIBT pourra concrétiser une approche cohérente en intégrant les différents systèmes de certification en cours tout en assurant les échanges d'information ainsi que les comparaisons pays par pays.

### LES OBSTACLES À L'ACCÈS AUX MARCHÉS POUR LES BOIS TROPICAUX

Afin de promouvoir la gestion durable des forêts de production, une étude a été réalisée sur les obstacles



De gauche à droite : M. Jean-William SOLLO, Président du CIBT ; M. Manoel SOBRAL FILHO, Directeur exécutif de l'OIBT ; M. Charas MAYURA, Chargé des finances de l'OIBT ; M. Collins AHADOME, Cadre assistant de l'OIBT.

à l'accès au marché international des bois tropicaux. Cette étude a donné lieu à la publication d'un document (83 p.) qui est un texte de référence très riche en informations techniques, fiscales, psychologiques... Cet ouvrage fait, en particulier, mieux connaître le rôle de l'OIBT.

Les principales tendances actuelles sont les suivantes :

- une promotion de la valeur ajoutée aux produits forestiers tropicaux liée à une augmentation du degré de transformation ;
- la substitution des produits ligneux par d'autres produits (PVC...), en raison de la pression des ONG et également des qualités technologiques et du faible coût de ces nouveaux matériaux ;
- la hausse de la consommation de produits non ligneux ;
- la baisse de l'offre en ressources ligneuses (gestion durable des forêts, meilleur contrôle du commerce illégal, arrêt des exportations de grumes dans certains pays, restric-

tion des exportations de grumes de qualité supérieure...);

- la mondialisation des échanges ;
- le renforcement de la pression des ONG sur les consommateurs et sur les décideurs (barrières tarifaires et non tarifaires actuellement en discussion) ;
- les récoltes produisant de plus en plus de grumes issues de forêts secondaires ou dégradées (de qualité moindre) ont des conséquences marquées sur l'offre de matière première de classe supérieure qui ont fait la réputation des feuillus tropicaux ;
- l'irréversibilité de la demande. Faute d'approvisionnement en bois tropicaux, certains pays ont recherché d'autres sources (bois de petite taille) et ont été conduits à des mutations techniques. Cette situation a rendu difficile la reprise des achats de bois tropicaux auprès des anciens pourvoyeurs.

Cette liste est loin d'être exhaustive, et les recommandations de l'étude ne sont pas énumérées ici.

## LES AUTRES THÈMES

Parmi les nombreux aspects abordés, citons celui de la CITES (Convention sur le commerce international des espèces de la faune et de la flore sauvages menacées d'extinction). Les pays désirant faire inscrire des essences ligneuses aux annexes I et II de contrôle ou de prohibition ont été priés de faire connaître leurs propositions. Aucun pays n'a voulu réagir, alors que les Pays-Bas ont prévu de faire inscrire une liste de nouvelles essences. L'ATIBT (Association Technique internationale des Bois Tropicaux) a rappelé la contradiction qui existe entre un des objectifs de l'OIBT (meilleur accès au marché des bois tropicaux) et ceux de la CITES quand l'inscription aux annexes porte sur des essences pas ou très peu menacées mais qui sont choisies parce qu'elles sont intensément exportées.

**Un document récent**, *Examen annuel et évaluation de la situation mondiale des bois (1998)*, a été distribué. Il présente des statistiques sur la production et le commerce des produits forestiers tropicaux ainsi que l'analyse des situations par pays importateurs et surtout par pays producteurs.

**Les projets**, présentés pour la plupart par les gouvernements des pays producteurs, ont été évalués puis soumis « aux enchères » pour leur financement. Sur 85 projets nouveaux ou en attente, environ 35 d'entre eux ont fait l'objet d'une aide financière, surtout pour les actions d'aménagement forestier durable, notamment de la part du Japon, de la Corée, de la Suisse, de l'Australie, des Etats-Unis et de la France. Quant à leur identité et aux montants, ceci est une autre histoire ! (Commentaires de la délégation française.)